



contrat de rivière

 ROUBION | JABRON | RIALLE

2^{ème} Partie – Phase 2 2022-2024



Sommaire

Sommaire	2
6 ENJEUX ET OBJECTIFS POUR LA SECONDE PHASE DU CONTRAT	3
6.1 Les nouvelles orientations fondamentales	3
6.2 Les nouveaux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau	4
6.3 Le Programme De Mesures du SDAGE 2022-2027	6
7 ACTUALISATION ET PROLONGATION DU CONTRAT DE RIVIERE 2022-2024	8
7.1 Les évolutions de la programmation 2022-2024	8
7.2 Présentation globale	9
7.3 Présentation des volets	12
8 LE CONTRAT : STRATEGIE ET GOUVERNANCE	13
8.1 Synthèse du programme d'action et sa cohérence avec le PDM 2022-2024	13
Volet A1 : pollution diffuse (4 actions)	13
Volet A2 : pollution diffuse agricole (2 actions)	14
Volet B1 : Restauration de la qualité physique et hydromorphologique (13 actions)	14
Volet B2 : Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides (4 actions)	16
Volet B3 : Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau (13 actions)	16
Volet C : Communication, sensibilisation, animation et suivi du Contrat (3 actions)	17
8.2 Les maîtres d'ouvrage	18
8.3 Le comité de rivière	19
9 UN BILAN GLOBAL EN 2024	20
10 Annexes	21
Annexe 1 : Libellé des mesures du PDM 2022-2027 sur le bassin Roubion-Jabron	22
Annexe 2 : Réponse de la programmation 2022-2024 au PDM 2022-2027	23
Annexe 3 : Actions de la phase 1 non inclus dans la phase 2	24
Annexe 4 : Volet A1 Pollution domestique	25
Annexe 5 Volet A2 Pollution diffuse agricole	26
Annexe 6 : Volet B1 Restauration de la qualité physique et hydromorphologique	27
Annexe 7 : Volet B2 Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides	28
Annexe 8 : Volet B3 Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau	29
Annexe 9 : Volet C Animation et suivi du Contrat	31
Annexe 10 : Sommaire des fiches actions phase 2	32

6 ENJEUX ET OBJECTIFS POUR LA SECONDE PHASE DU CONTRAT

La 2^e phase du contrat de rivière est marquée par le démarrage du nouveau cycle du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 et de son programme de mesures. Une adaptation du contrat est donc nécessaire pour intégrer les évolutions que cela implique.

6.1 Les nouvelles orientations fondamentales

Le SDAGE 2022-2027 comprend **9 orientations fondamentales (OF)** reprenant celles du SDAGE 2016– 2021. Néanmoins il comporte quelques ajustements. En particulier, les dispositions relatives à la gestion durable et à l'organisation des services publics d'eau et d'assainissement, qui relevaient de l'OF3 du SDAGE 2016-2021, sont intégrées à l'OF4 du SDAGE 2022-2027. Celles-ci visent une gestion intégrée de tous les enjeux de l'eau sur les territoires et traitent de l'organisation de l'ensemble des compétences liées à l'eau (gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, eau potable, assainissement).

Le contenu des orientations fondamentales a été adapté à l'évolution du contexte du Bassin Rhône-Méditerranée et des orientations et instructions nationales relatives à la politique de l'eau.

Au-delà de ces ajustements techniques nécessaires, l'actualisation des orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027 s'est focalisée sur trois sujets majeurs identifiés par le comité de bassin Rhône-Méditerranée :

- la gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique ;
- la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses ;
- la restauration physique des cours d'eau et la réduction de l'aléa d'inondation.

Les orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027 sont :

- **OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique**
- **OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité**
- **OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques**
- **OF 3 : Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau**
- **OF 4 : Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux**
- **OF 5 : Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé**
 - *OF 5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle*
 - *OF 5B Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques*
 - *OF 5C Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses*
 - *OF 5D Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles*
 - *OF 5E Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine*
- **OF 6 Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides**
 - *OF 6A : Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques*

- OF 6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides
- OF 6C : Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
- **OF 7 Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir**
- **OF 8 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux**

6.2 Les nouveaux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau

L'élaboration du **SDAGE 2022-2027** a permis de mettre à jour les objectifs du bon état pour les différentes masses d'eau des bassins versant du Roubion, du Jabron et de la Riaille vis-à-vis de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Pour rappel l'état d'une masse d'eau superficielle est qualifié par l'état chimique et l'état écologique. L'état chimique est déterminé sur la base de la liste de 53 substances ou familles de substances dangereuses dans le milieu aquatique. L'état écologique est établi à partir de plusieurs éléments biologiques, physico-chimiques et hydromorphologiques.

Masses d'eau superficielles

Sur le bassin du Roubion, du Jabron et de la Riaille, aucune modification d'**objectifs d'état chimique** n'a été faite entre le cycle 2016-2021 et le cycle 2022-2027. Cependant concernant l'**objectif d'état écologique**, un report des délais d'échéance jusqu'en 2027 a été fait sur certaines masses d'eau superficielles (La Tessonne, Le Jabron de Souspierre à sa confluence, la Riaille). Les nouveaux objectifs d'atteinte du bon état écologique figurent dans le tableau ci-dessous.

Masses d'eau souterraines

Concernant les 7 masses d'eau souterraines du territoire du Roubion-Jabron-Riaille aucune modification n'a été réalisée. Le tableau suivant présente les objectifs d'état des masses d'eau souterraines. A noter que toutes ces masses d'eau sont en bon état hormis les « Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine » classée en état médiocre.

Clés de lecture

OMS	<i>Objectif Moins Strict (masses d'eau qui n'atteindront pas le bon état des eaux en 2027. L'objectif moins strict correspond à un état intermédiaire établi pour l'horizon 2027)</i>
	<i>Masse d'eau dont l'échéance pour atteindre l'objectif de bon état écologique a été reportée</i>
	<i>Masse d'eau dont l'objectif de bon état écologique a été atteint avant l'échéance fixée</i>

Roubion -Jabron ID_10_05

Code de la Masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état écologique				Objectif d'état chimique	
		Objectif d'état	Statut	Échéance d'état écologique	Paramètre déclassant faisant l'objet d'une adaptation	Échéance sans ubiquiste	Échéance avec ubiquiste
FRDR10241	ruisseau le manson	OMS	MEN	2027	Polluants spécifiques Faune Benthique invertébrée	2015	2015
FRDR10264	ruisseau le fau	Bon état	MEN	2021		2015	2015
FRDR10266	ruisseau de citelles	Bon état	MEN	2015		2015	2015
FRDR10328	rivière la bine	Bon état	MEN	2015		2015	2015
FRDR10850	ruisseau le vermenon	Bon état	MEN	2015		2015	2015
FRDR11250	rivière le soubriou	Bon état	MEN	2015		2015	2015
FRDR11421	ruisseau de l'olagnier	Bon état	MEN	2027		2015	2015
FRDR11516	rivière la vèbre	Bon état	MEN	2015		2015	2015
FRDR11544	ruisseau le leyne	Bon état	MEN	2027		2015	2015
FRDR11777	ruisseau de lorette	OMS	MEN	2027	Ichtyofaune	2015	2015
FRDR12061	rivière la tessonne	OMS	MEN	2027	Ichtyofaune	2015	2015
FRDR12116	rivière la rimandoule	Bon état	MEN	2021		2015	2015
FRDR428a	Le Roubion du Jabron au Rhône	Bon potentiel	MEFM	2015		2015	2015
FRDR428b	Le Roubion de l'Ancelle au Jabron	OMS	MEFM	2027	Ichtyofaune	2015	2015
FRDR429a	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	Bon état	MEN	2027		2015	2015
FRDR429b	Le Jabron de sa source à Souspierre	Bon état	MEN	2015		2015	2015
FRDR430	L'Ancelle	Bon état	MEN	2021		2015	2015
FRDR431	Le Roubion de la Rimandoule à l'Ancelle	Bon état	MEN	2021		2015	2015
FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	Bon état	MEN	2021		2015	2015
FRDR10638	ruisseau de Riaille	OMS	MEN	2027	Ichtyofaune, Phytobenthos, Faune benthique invertébrée	2015	2015

Figure 1 : Liste des masses d'eau superficielles et leurs objectifs de bon état sur le territoire

(SDAGE 2022 – 2027)

Code masse d'eau	Libellé masse d'eau	Objectif d'état	Échéance état quantitatif	Objectif d'état	Échéance état chimique	Paramètre état chimique	Exemption état chimique
FRDG127	Calcaires turoniens du Synclinal de Saou	Bon état	2015	Bon état	2015		
FRDG176	Calcaires barrémo-bédoulien de Montélimar-Francillon et Valdaine	Bon état	2015	Bon état	2015		
FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine	Bon état	2015	Bon état	2027	nitrate, pesticides	FT
FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère	Bon état	2015	Bon état	2015		
FRDG527	Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron	Bon état	2015	Bon état	2015		
FRDG531	Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	Bon état	2015	Bon état	2015		
FRDG536	Marno-calcaires et grès Collines Côte du Rhône rive gauche et de la bordure du bassin du Comtat	Bon état	2021	Bon état	2021		

Figure 2 : Liste des masses d'eau souterraines et leurs objectifs de bon état sur le territoire (SDAGE 2022-2027)

6.3 Le Programme De Mesures du SDAGE 2022-2027

Afin de mettre en œuvre le SDAGE 2022-2027, un nouveau programme de mesures (PDM) spécifique au bassin versant du Roubion Jabron Riaille a été établi pour atteindre le bon état écologique. Les actions de la phase 2 du contrat de rivière prennent en compte les orientations du PDM 2022-2027. La figure 3 ci-dessous, présente le PDM sur le bassin versant Roubion-Jabron. Le libellé des mesures est présent en **annexe 1** au sein de ce document.

Roubion- Jabron - ID_10_05		
Code ME	Libellé ME	Mesures
Gestion qualitative : Pollutions par les nutriments urbains et industriels		
FRDR428b	Le Roubion de l'Ancele au Jabron	_ASS0601
Gestion qualitative : pollutions par les nutriments agricoles et pollutions par les pesticides		
FRDR428b	Le Roubion de l'Ancele au Jabron	_DNO3
FRDR430	L'Ancele	_AGR0303_DNO3
FRDR10241	ruisseau le manson	_DNO3
	ruisseau le vermenon	_AGR0303_AGR0401
FRDR10850		_AGR0802
FRDR11777	ruisseau de lorette	_DNO3
		AGR0202_AGR0302
FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine	_AGR0303_AGR0401
		_AGR0503_AGR0801
		_AGR0802
		_AGR0302_AGR0401
FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère	_AGR0503_AGR0801
FRDR10638	ruisseau la riaille	AGR0303
Gestion quantitative de la ressource en eau : Prélèvements d'eau		
FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	_RES1001
FRDR428b	Le Roubion de l'Ancele au Jabron	_RES1001
FRDR428a	Le Roubion du Jabron au Rhône	_RES0601_RES1001
FRDR429a	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	_RES0202_RES1001
		_RES0602_RES0601_
FRDR11516	rivière la vèbre	RES1001
FRDR10264	ruisseau le fau	_RES0202_RES1001
		_RES0303_RES0601_
FRDR12061	rivière la tessonne	RES1001
FRDR10638	ruisseau la raille	_RES0303_RES1001
Zone protégée – Préservation de la biodiversité des sites NATURA 2000		
FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	_MIA0101
FRDR11516	rivière la vèbre	_MIA0101_MIA0602_
		RES0601_RES1001
Zones humides		
FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	_MIA0601
FRDR431	Le Roubion de la Rimandoule à l'Ancele	_MIA0601
FRDR428b	Le Roubion de l'Ancele au Jabron	_MIA0601
FRDR428a	Le Roubion du Jabron au Rhône	_MIA0601_MIA0602
FRDR429a	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	_MIA0601_MIA0602
FRDR11544	ruisseau le leyne	_MIA0601
FRDR11516	rivière la vèbre	_MIA0602
Altération de la continuité écologique		
FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	_MIA0301
FRDR428b	Le Roubion de l'Ancele au Jabron	_MIA0304
FRDR428a	Le Roubion du Jabron au Rhône	_MIA0301
FRDR429b	Le Jabron de sa source à Souspierre	_MIA0301_MIA0401
FRDR429a	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	_MIA0302
FRDR11516	rivière la vèbre	_MIA0301_MIA0302
FRDR11421	ruisseau de l'olagnier	_Report
FRDR11544	ruisseau le leyne	_MIA0101
FRDR12061	rivière la tessonne	_MIA0301_MIA0302
Altération de la morphologie		
FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	_MIA0204
FRDR431	Le Roubion de la Rimandoule à l'Ancele	_MIA0202_MIA0203
		_MIA0204
FRDR428b	Le Roubion de l'Ancele au Jabron	_MIA0202_MIA0204
FRDR428a	Le Roubion du Jabron au Rhône	_MIA0202_MIA0204
FRDR429a	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	_MIA0204_MIA0401
FRDR430	L'Ancele	_MIA0101
FRDR10241	ruisseau le manson	_MIA0101
FRDR10850	ruisseau le vermenon	_MIA0101_MIA0202
		_MIA0401
FRDR11421	ruisseau de l'olagnier	_MIA0101
FRDR11544	ruisseau le leyne	_MIA0101
FRDR11777	ruisseau de lorette	_MIA0101
FRDR12061	rivière la tessonne	_MIA0101
FRDR10638	ruisseau la raille	Report

Figure 3 : Programme de mesure 2022-2027 Roubion-Jabron

Au regard des éléments du nouveau SDAGE 2022 – 2027 et de l’avancement du programme d’actions au cours la première partie du contrat de rivière (2018-2021), il est proposé de conserver les enjeux initiaux du contrat :

- Lutte contre les pollutions et amélioration de la qualité de l’eau
- Restauration de la qualité physique et hydromorphologique
- Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides
- Gestion de la ressource en eau
- Communication, sensibilisation, animation et suivi du Contrat

7 ACTUALISATION ET PROLONGATION DU CONTRAT DE RIVIERE 2022-2024

7.1 Les évolutions de la programmation 2022-2024

Cette programmation est une prolongation de la phase 2 initiale. Elle est constituée d’actions initialement prévues, lors de la construction du Contrat en 2017, qui sont à l’heure actuelle en attente de lancement ou bien démarrées mais sans engagement contractuel auprès des financeurs Agence de l’eau et Département de la Drôme. Il y a également des actions « en cours » depuis la phase 1 qui nécessitent d’être poursuivies pour aller à leur terme.

Afin de répondre au nouveau PDM 2022-2024 et d’être en parfaite cohérence avec les enjeux du territoire Roubion-Jabron, plusieurs nouvelles actions ont été ajoutées à la programmation pour les années 2022-2024.

Point d’attention, il y a certaines actions de la phase 1 qui ne sont pas inscrites dans le présent programme d’action car elles ne nécessitent pas d’accord financier auprès des partenaires ou alors que l’engagement contractuel a déjà été pris. Ces actions (**11 actions**) seront bien sûr reprises dans le bilan global en 2024 (cf. **annexe 3**)

La légende et les indications ci-dessous sont utiles pour comprendre les tableaux de présentation de chaque volet présent en **annexes (4 à 9)** à la fin de ce document et au sein du document comportant les fiches actions. En **annexe 10**, un tableau récapitule l’ensemble des fiches actions par thématique et indique leur numéro de page dans le document des fiches actions.

Certaines spécificités apparaissent dans les tableaux pour amener plus de précisions :

Action en cours	<p>Actions pluriannuelles reconduites <i>si travaux, étude de maîtrise d’œuvre finalisée - les travaux sont en attentes</i> <i>si animation, groupe de travail actif, projets qui émergent</i></p>
Action démarrée	<p>Action réalisée à moins 25% <i>si étude, diagnostic en cours de réalisation</i> <i>si travaux, maîtrise d’œuvre en cours et travaux en attente</i> <i>si animation, groupe de travail créé et réuni au moins une fois</i></p>
Action non engagée	Action non réalisée au cours de la phase 1, reprogrammée en phase 2 (retard)
Action en Tranche 2	Action à réaliser sur la 2ème phase du Contrat de Rivière

Figure 4 : Légende statut des actions de la phase 2

- **En rouge** : montant supérieur au prévisionnel de la phase 1
- **En noir** : montant prévisionnel
- Modification **technique** et **financière** lorsque la réalisation de l'action diffère du prévisionnel de la phase 1
- **Nouvelle action** dédiée à cette phase 2 (n'était pas présente en phase 1)

La présente programmation, officiellement du 1^{er} juillet 2022 à fin 2024, ne pourra pas répondre à l'intégralité du PDM sur le bassin versant du Roubion car, de fait, elle se termine en 2024. Néanmoins, l'outil Contrat a été pensé pour faciliter la mise en œuvre prochaine d'actions (études diagnostic, bilan PGRE, stratégie foncière) qui viendront compléter sa réponse au PDM après 2024.

7.2 Présentation globale

Le montant total prévisionnel de cette phase 2 du Contrat de Rivière Roubion Jabron Riaille s'élève à **10 156 642 € HT** répartis au sein de **39 actions**. La répartition financière entre les différents volets est décrite dans le tableau ci-dessous.

	Tranche 2 (2022 - 2024)	
	Nombre d'actions	Montant prévisionnel HT
Volet A1 pollution domestique	4	1 260 450 €
Volet A2 pollution diffuse agricole	2	425 833 €
Volet B1 Restauration de la qualité physique et hydromorphologique	13	3 264 943 €
Volet B2 Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides	4	420 000 €
Volet B3 Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau	13	4 457 000 €
Volet C Animation et suivi du Contrat	3	328 416 €
TOTAL	39	10 156 642 €

Figure 6 : Budget prévisionnel de la Tranche 2 et de ses volets

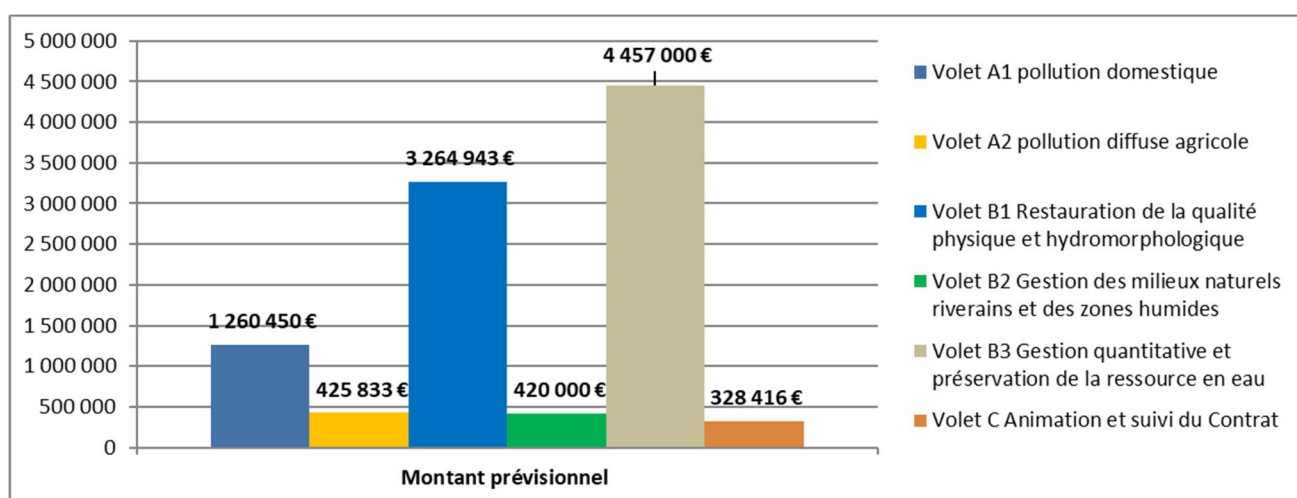


Figure 5 : Répartition financière prévisionnelle des volets

La figure 7 ci-dessous, illustre l'évolution de la phase 2 prévisionnelle (datant de 2017) à celle réellement présentée ici (en 2022). Elle est plus ambitieuse tant en termes du nombre d'actions que sur l'aspect financier. Cette évolution traduit un retour d'expérience bénéfique issu de la première phase du Contrat de la part du SMBRJ (19 actions dans la phase 2), avec une meilleure connaissance de sa capacité à porter des projets sur le long terme, une détermination des priorités futures plus précise et une planification plus aisée des actions.

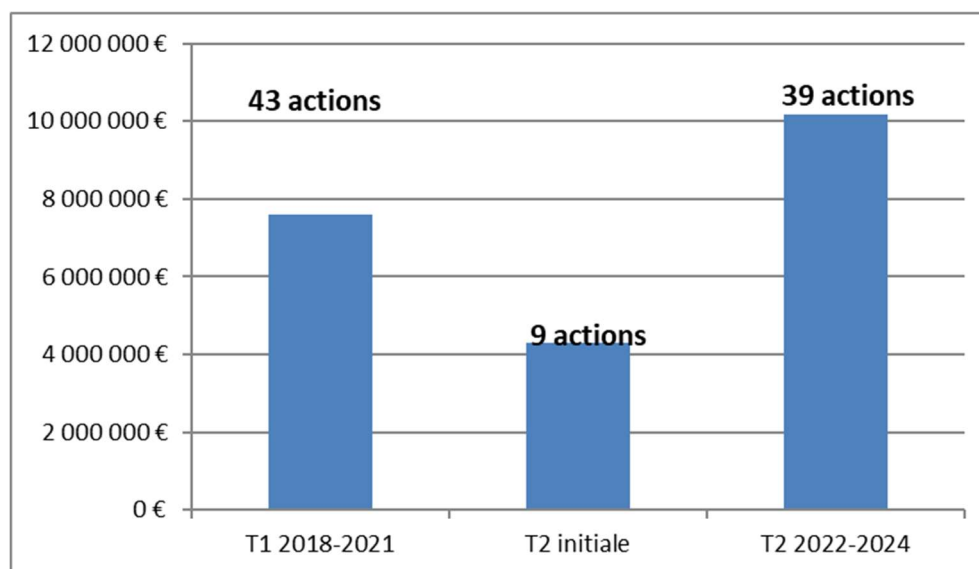


Figure 7 : Comparaison des différentes tranches du Contrat (montant et nombre d'action)

Le prévisionnel financier de cette tranche 2 est supérieur à la réalisation de la tranche 1 au terme de l'année 2021. Pour les 3 années à suivre, le nombre d'actions est légèrement inférieur à la phase 1 (43 contre 39 en phase 2) mais proportionnellement avec un nombre de maître d'ouvrage plus important (13 en phase 1 contre 12 en phase 2).

La mise en œuvre du présent Contrat phase 2 est prévue pour une **durée de 2 ans et demi** du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2024. Celui-ci s'organise en **6 volets** comprenant au total **39 actions** où sont inscrites les opérations prêtes à être lancées et qui engagent de manière forte les différents partenaires financiers et maîtres d'ouvrage sur le contenu et le calendrier d'engagement des actions. Un bilan complet de l'état d'avancement des actions et de leur impact sera présenté en Comité de rivière chaque année afin de juger de l'avancement des projets en terme quantitatif (nombre de projets achevés, en cours, restant à réaliser, et montants engagés) et en termes d'efficacité (réponse mesurée sur le milieu, rapidité de mise en œuvre ...).

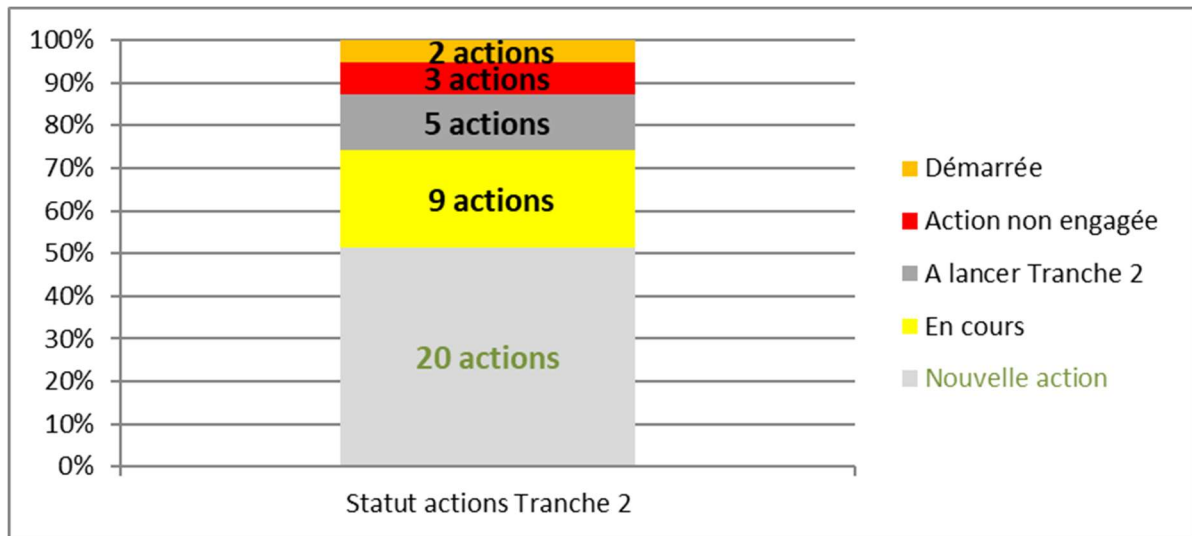


Figure 8 : Répartition du statut des actions de la phase 2

Comme indiqué précédemment, cette phase 2 est conçue d’après les actions initialement prévues, lors de la construction du Contrat en 2017, qui sont à l’heure actuelle en attente de lancement ou bien démarrées mais sans engagements contractuels par les financeurs Agence de l’eau et Département de la Drôme. Il y a également des actions « en cours » depuis la phase 1, celles-ci sont donc reconduites de deux années supplémentaires. Afin de répondre au nouveau PDM 2022-2024 et d’être en parfaite cohérence avec les enjeux du territoire Roubion-Jabron, plusieurs nouvelles actions ont également été ajoutées à la programmation pour les années 2022-2024. La figure 8 ci-dessus, montre cette répartition des différents statuts d’actions.

Les **nouvelles actions (20)** représentent la moitié de cette phase 2. Les **actions en cours**, pour la plupart des actions pluriannuelles (animation, entretien, plan de gestion) sont au nombre de 9 et représentent **23%** de la programmation technique. Cette répartition montre bien que cette programmation est effectivement la suite d’une première phase de Contrat. Il faut remarquer que les actions issues de la **tranche 2** prévue en 2017 sont au nombre de 5 soit **13%** du Contrat. Encore une fois, cela montre l’effort qui a été donné pour affiner cette programmation technique et être plus ambitieux que le prévisionnel.

7.3 Présentation des volets

Les **39 actions** de cette phase 2 sont réparties au sein de 6 volets. L'ensemble des fiches actions sont présentées au sein du document « **Contrat de Rivière – Fiche actions – Phase 2 2022-2024** » qui accompagne ce rapport. Les tableaux par volet sont en annexes au sein de ce document (**annexe 4 à 9**) et également présents dans le rapport en préambule des fiches actions présentées par volet. Afin d'apprécier encore mieux la programmation, la figure 9 montre la répartition des actions par volets et la figure 10 leur état d'avancement.

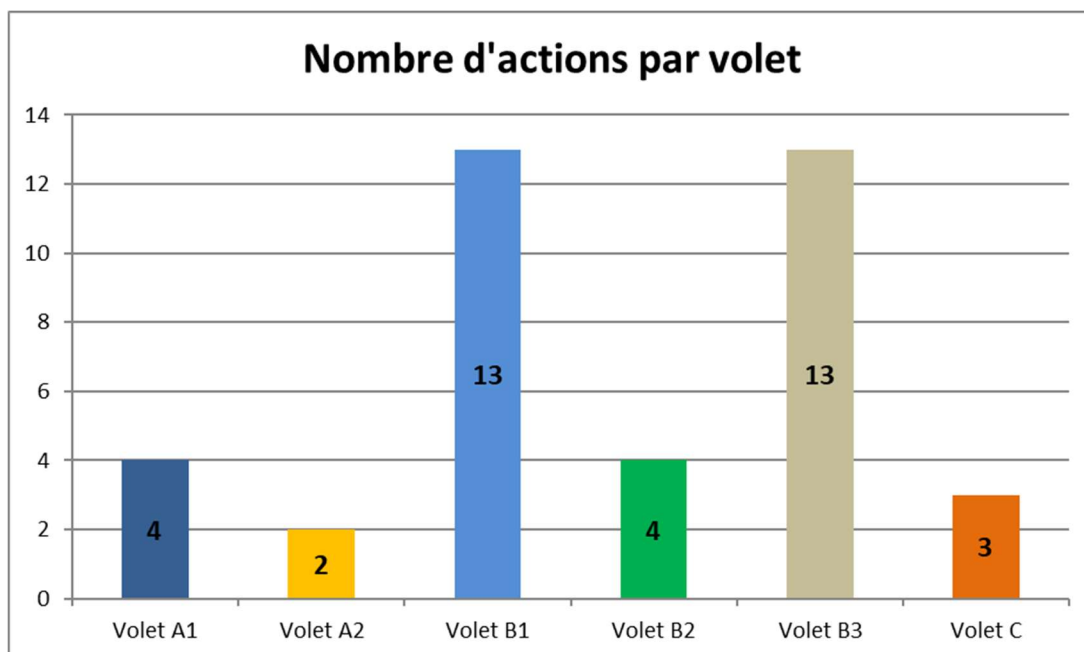


Figure 9 : Nombre d'actions par volet de la tranche 2

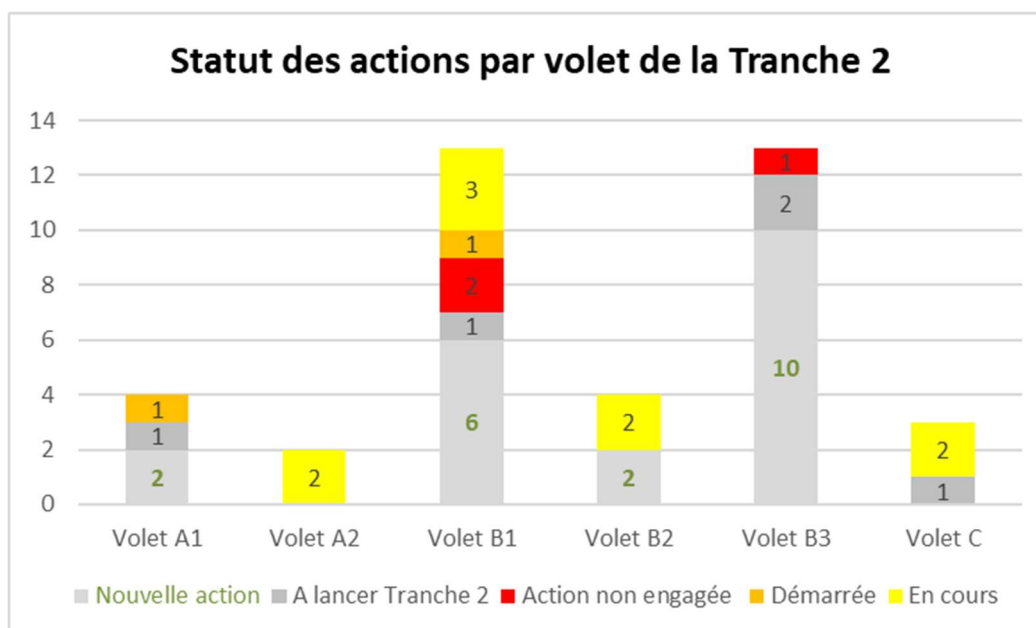


Figure 10 : Statut des actions par volet de la tranche 2

8 LE CONTRAT : STRATEGIE ET GOUVERNANCE

Comme il l'a été dit, cette programmation est une poursuite de la phase 1 mais elle a été adaptée afin de répondre au PDM au travers de **20 nouvelles actions**. Elle prépare également l'avenir au travers d'études de diagnostic sur les milieux, un bilan des prélèvements en eau sur le territoire et une stratégie foncière dédiée à l'eau et aux milieux aquatiques. Ces études et réflexions permettront de définir les priorités d'actions post 2024.

Dans les grandes lignes, au terme de cette programmation 2022-2024, si l'ensemble des actions voient le jour, le bassin versant pourra bénéficier de :

- la suppression d'un rejet de STEU dans le Roubion (Interconnexion La Laupie **A1 N6**),
- du décloisonnement de plus de **22Km** de Roubion de Montélimar à Pont de Barret (**B1 N1**) soit **l'intégralité du Roubion en Liste 2 et NATURA 2000** classée également **PLAGEPOMI : ZAP Anguille/ZAP Lamproie marine**,
- de l'aménagement et l'effacement de **4 autres ouvrages** permettant de reconnecter **7 km** de Roubion amont et plus de **6 km de Jabron**,
- la restauration morphologique de **2 km de Roubion**,
- l'économie de plus de **8 512m3** d'eau par an au travers des rénovations de réseaux AEP,
- la substitution de **39 500 m3** d'eau par an sur des masses d'eau en déséquilibre quantitatif.

8.1 Synthèse du programme d'action et sa cohérence avec le PDM 2022-2024

L'annexe 2 indique les actions de la phase 2 qui répondent au PDM 2022-2024. Et pour rappel, en **annexe 10**, un tableau récapitule l'ensemble des fiches actions par thématique et indique leur numéro de page dans le document des fiches actions.

Volet A1 : pollution diffuse (4 actions)

Une action d'ampleur financière et technique est reprise de la phase 1, c'est l'interconnexion de la STEU de la commune de La Laupie à celle de Montélimar (**A1 N6**) afin de supprimer le rejet impactant la masse d'eau « FRDR428b Le Roubion de l'Ancele au Jabron (**ASS0601**) ». Cette action est portée par **Montélimar Agglomération**, elle constitue la suppression du dernier point noir de pollution par les effluents domestiques.

Les 3 actions suivantes sont situées sur des communes en zone de revitalisation rurale.

La commune de **Pont de Barret** lance prochainement son schéma Directeur d'Assainissement avant d'engager des études sur sa lagune (**A1 N14**). La commune de **Dieulefit** souhaite s'engager davantage dans l'adaptation au changement climatique à travers la gestion des eaux pluviales à la source (**A1 N15**) améliorant ainsi du même coup le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie. Cette action permet à la fois de recharger les nappes et de lutter contre les îlots de chaleur urbains. Faisant valeur d'exemple sur le territoire, ces solutions « sans regret » doivent permettre de « réfléchir » différemment la gestion de l'eau en zone urbanisée dense comme en zone rurale dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme des collectivités. Enfin, une action est portée par la commune de Soyans afin de réhabiliter la collecte des eaux usées dans le bourg du Village (**A1 N16**).

En parallèle de ces 4 actions suivies au travers du contrat de rivière, l'ensemble des maîtres d'ouvrage poursuivent les efforts de réduction de la pression de pollution d'origine domestique sur le territoire. L'Agglomération de Montélimar engage en 2022 la réfection de la STEU de Charols (rejet dans le Roubion), et mènera des études pour la réfection de la STEU de Cléon d'Andran et de Puy Saint Martin (rejet dans l'Ancelle). Le SIEA Dieulefit Bourdeaux finalisera, de son côté la nouvelle STEU à Poët-Laval à l'automne 2022.

Volet A2 : pollution diffuse agricole (2 actions)

Ce volet intègre 2 actions (**A2 N7 et N8**) qui concernent la mise en œuvre des programmes d'actions des captages prioritaires des Reynières (CE2603) et de la Tour (GR576) portées respectivement par le **SIEBRC** et la **ville de Montélimar**. Les programmes d'action pluriannuels validés en 2020 seront mis en œuvre en partenariat étroit avec les acteurs du territoire et notamment la Chambre d'Agriculture de la Drôme. Ils font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et déclinent les thématiques suivantes :

- Réduction des pollutions par les nitrates et les pesticides
- Réduction des pollutions ponctuelles agricoles et non-agricoles
- Optimisation de la fertilisation
- Développement des démarches agro écologiques (conversion bio, agro foresterie...)
- Réalisation d'aménagements nécessaires pour limiter les transferts de matières polluantes vers la ressource en eau sur l'ensemble de l'aire d'alimentation.
- Maitrise de l'usage foncier
- Animation et communication

Ces deux actions répondent directement aux objectifs prioritaires du SDAGE 2022-2024 et de son PDM sur les masses d'eau du Vermenon et des alluvions Roubion-Jabron Plaine de la Valdaine (Mesures : AGR0303, AGR0401, AGR0802, AGR0503).

Volet B1 : Restauration de la qualité physique et hydromorphologique (13 actions)

En cohérence avec le SDAGE et le PDM 2022-2027, ce volet comporte un grand nombre d'actions, dont la poursuite et la mise en œuvre d'un **plan de gestion sédimentaire (B1 N11)** dans l'espace de mobilité du Roubion. Ces interventions répondent à des objectifs croisés de **gestion du transport sédimentaire**, de **restauration des milieux aquatiques**, mais aussi de **prévention des inondations**. Ce plan de gestion répond à la mesure MIA0204 sur les masses d'eau FRDR432, 431, 428b. Il prévoit, selon la qualité du fonctionnement actuel et la résilience, soit des actions de restauration importants, soit un laisser faire, soit un suivi régulier pour déclencher ou non des interventions. Concernant les masses d'eau FRDR429a et 428a, c'est le suivi sur le long terme (profil en long, tracé du cours d'eau, sinuosité) qui permettra de décider si des interventions sont nécessaires mais à programmer au-delà de 2024.

Un important programme est également prévu pour le **rétablissement de la continuité écologique** sur le Jabron aval (3 ouvrages et une étude) ainsi que la poursuite de deux actions issues de la phase 1 du Contrat : la première concerne le dernier Ouvrage Prioritaire (OP) identifié au SDAGE 2016-2021 (seuil Chanu) qui constitue le premier obstacle sur le Roubion à l'amont de la confluence avec le

Rhône (**B1 N1**) ; la seconde concerne le Moulin de Mornans sur le haut Roubion (B1 N7). Pour mémoire, deux autres OP SDAGE 2016-2021 sont présents sur le Vieux-Roubion, situés sur le domaine concédé CNR, ces actions sont suivies dans le cadre du plan Rhône. L'opération de **restauration hydromorphologique des formes fluviales (B1 N14)** est reprogrammée sur les communes situées sur le Roubion aval de Manas, Charols et Pont-de-Barret. Les deux opérations de restauration des habitats aquatiques sur le Roubion et le Jabron issues de la phase 1 sont reconduites et reprises en maîtrise d'ouvrage par le SMBRJ (**B1 N12 et N15**).

La présente programmation répond au PDM sur les masses d'eau FRDR428b et 429a. La masse d'eau FRDR428a concerne la CNR avec le Vieux-Roubion (plan Rhône). Sur les masses d'eau Tessonne, Leyne, Olnier, la programmation répond au PDM au travers de l'étude de la continuité écologique sur ces affluents inclus dans la fiche action **B1 N22**. Les 3 ans de prolongation de cette phase 2 ne permettront pas de répondre à la mesure MIAO301 sur le Jabron amont, le Roubion amont et la Vèbre, faute de moyens techniques et financiers suffisants. En l'état de la programmation il y a déjà plus d'un ouvrage à traiter par année. Néanmoins, et d'après le retour d'expérience des quatre premières années de la phase 1, il faut savoir saisir les opportunités qui peuvent se présenter. Pour preuve, l'effacement du seuil Redondon 1 en 2021 qui n'était pas prévu à la programmation. Pour rendre possible ces occasions, le chargé de mission hydromorphologie est régulièrement présent sur le terrain et prend contact avec de nombreux propriétaires.

Enfin, en lien direct avec le nouveau PDM 2022-2024 et la bonne avancée technique de la première phase du Contrat de Rivière, l'élaboration d'une stratégie foncière dédiée à l'eau et au bon fonctionnement des milieux (**B1 N21**) sera entreprise dès 2022. Une stratégie foncière sera un outil pour organiser et faciliter la mise en œuvre des programmes d'actions visant la préservation et/ou la restauration des zones humides, des cours d'eau, des aires d'alimentation des captages prioritaires et/ou des ressources stratégiques pour l'eau potable actuelles et futures et/ou la restauration de la trame turquoise.

Les affluents du Roubion, du Jabron et du Rhône sont visés par des mesures d'étude et/ou de restauration « Morpho » et/ou « Continuité écologique » au PDM 2022-2024. La première réponse consiste à réaliser dès 2024 un diagnostic éco-morphologique (**B1 N22**). Cette étude cible les masses d'eau suivantes : Ancelle (FRDR430), Manson (FRDR10241), Vermonon (FRDR10850), Olnier (FRDR11421), Vèbre (FRDR11516), Leyne (FRDR11544), Lorette (FRDR11777), et la Tessonne (FRDR12061).

Cette étape est nécessaire avant de pouvoir proposer des actions de restauration de cours d'eau. Elle répond notamment à l'enjeu de prise en compte des sites Natura 2000 dans le PDM pour le Massif de Saoû avec la Vèbre. Concernant le site Natura 2000 Grotte à chauve-souris de Baume Sourde, aucune étude n'est prévue sur le Roubion amont. Néanmoins, le chargé de mission du Contrat étant également animateur Natura 2000 sur le site du Roubion aval, il est en contact régulier avec la CCVD animatrice du site de Baume Sourde et la LPO conservateur de la Réserve Naturelle Régionale présente au sein de l'emprise Natura 2000.

Enfin, concernant les masses d'eau du Roubion du Jabron au Rhône et le Roubion de l'Ancelle au Jabron ciblées par une mesure MIAO202 « Restauration classique de cours d'eau », il faut noter qu'une partie de l'étude d'effacement du seuil Chanu a dimensionné une opération de restauration morphologique sur le Roubion en aval de l'autoroute A7. Ce projet pourrait être exploité mais uniquement après l'effacement du seuil Chanu. Pour ce qui concerne le Roubion du Jabron au Rhône,

des aménagements piscicoles avaient été réalisés en 2015 en partenariat avec la Fédération de Pêche. Cette phase 2 ne prévoit pas de travaux sur cette masse d'eau, mais elle peut être l'occasion de définir ce qui pourrait être faisable pour les années à venir.

Volet B2 : Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides (4 actions)

Ce volet reprend et prolonge de deux années le **plan de gestion et d'entretien pluriannuel de la ripisylve et des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)**, mis œuvre sur les cours d'eau principaux et les affluents du bassin versant Roubion Jabron Riaille (**B2 N3**), en cohérence avec les attentes du bassin vis-à-vis des EEE. Ce plan de gestion intégré, répond à des objectifs croisés de préservation des milieux naturels riverains, de restauration des milieux aquatiques pour garantir la dynamique sédimentaire du cours d'eau mais aussi de prévention des inondations par une gestion raisonnée et adaptée du bois mort mobilisé et mobilisable par les cours d'eau.

Ce volet comprend également une action concernant le **plan de gestion de l'ENS du Roubion** à Bonlieu sur Roubion sur lequel peut être envisagé la création de marres temporaires. En lien avec la thématique zone humide, une action (**B2 N8**) vise la **restauration du marais du Pas de l'Estang** après avoir élaboré son plan de gestion et de restauration. Pour finir, en fin de Contrat, la Fédération de Pêche de la Drôme fera le suivi piscicole et astacicole du bassin versant, à l'image de celui préalable au Contrat.

La présente proposition du volet B2 ne répond pas en tout point au PDM 2022-2024 vis-à-vis de l'enjeu Zones Humides sur le territoire. Néanmoins, la stratégie foncière prévue dans le volet B1 (**B1 N21**) complétée par l'étude de priorisation des zones humides réalisée en 2015 permettra d'identifier celles sur lesquelles des actions de restauration (MIA0602) et/ou d'acquisition foncière (MIA0601) sont nécessaires.

La Fédération de Pêche de la Drôme, disposant de données plan d'eau, indique qu'il y a probablement une incidence de certains d'entre eux sur la continuité écologique (Vermonen MIA0401) et l'altération du régime hydraulique (Jabron aval). Un examen de ces données pourra être conduit au cours de la phase 2 par les chargés de mission afin de cibler précisément les plans d'eau à problème. Aussi, et cela est avéré par la Fédération de Pêche, des plans d'eau sont à l'origine de la dispersion d'écrevisses invasives sur certains linéaires de cours d'eau. Une communication visant la non introduction de ces espèces et la préservation des Ecrevisses à pattes blanches pourra être réalisée au cours de cette phase 2.

Volet B3 : Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau (13 actions)

C'est le volet qui a pris le plus d'ampleur au cours du passage à la deuxième phase. En cohérence avec le PGRE qui fera l'objet d'un bilan détaillé en 2022, il reprend 3 actions de la phase 1, en **maîtrise d'ouvrage SIEBRC** : la réhabilitation du réseau à La Bâtie-Rolland (**B3 N2**), la modification d'alimentation en eau potable de la commune de Rochebaudin (**B3 N7**) et une action en retard concernant la restructuration du réseau AEP à Montboucher sur Jabron (**B3 N5**). Pour compléter, toujours en maîtrise d'ouvrage SIEBRC, 5 nouvelles actions visent la réduction des prélèvements dans le milieu superficiel par économie d'eau ou substitution : il s'agit en premier lieu de mettre à jour le Schéma Directeur (**B3 N13**), de l'aménagement du captage de Citelle (**B3 N9**), de la modification de

l'alimentation en AEP de la commune de La Touche **(B3 N10)**, de la réfection d'un linéaire conséquent de réseau (3 km) parmi les plus fuyards de leur patrimoine à Charols (B3 N11) et pour finir, le SIEBRC souhaite engager une étude et des recherches par forage profond dans les calcaires Barrémo-Bédoulien de Montélimar-Francillon et Valdaine **(B3 N12)**. Cette démarche est importante pour diversifier les ressources en eau du syndicat et moins solliciter les ressources superficielles en déséquilibre quantitatif.

Pour compléter ce volet, quatre autres maîtres d'ouvrage **(Eyzahut, Soyans, Bouvière, SIEHR)** ont des actions d'amélioration de leurs réseaux AEP qui sont tous alimentés par des ressources superficielles **(B3 N13 à N17)**.

Toutes ces actions participent aux efforts demandés dans le cadre du **Plan de Gestion de la Ressource en Eau Roubion Jabron 2015 (PGRE, valable 6 ans)** et visant à faire des économies en eau. Le bilan de mise en œuvre du PGRE (en cours) indique qu'il faut accentuer encore les économies d'eau dans le domaine de l'AEP (RES0202), en particulier auprès des communes qui en ont conservé la compétence. L'analyse précise, en cours, des données de prélèvement et des données du milieu, ainsi que du taux de concrétisation des actions permettront de statuer sur la fréquence de satisfaction des DOE et des niveaux piézométriques d'alerte ainsi que sur le respect ou non des volumes prélevables. L'instance de concertation dédiée pourra alors choisir de poursuivre le PGRE actuel ou d'en réaliser un nouveau plus adapté et devra se réunir à minima une fois par an.

C'est à ce titre que la dernière action **(B3 N16)** relative à l'animation de la ressource en eau ainsi qu'au bilan et suivi du PGRE sur le territoire a été ajoutée à ce volet.

Le bilan du PGRE indique qu'il reste encore des canaux d'irrigation qui étaient ciblés pour fermeture depuis 2015. Cela concerne notamment la prise d'eau du Canal de Villeneuve (sur le Roubion) en lien avec le projet d'effacement du seuil Chanu **(B1 N1) pour lequel le délai réglementaire pour la mise en conformité court encore jusque fin 2023**. Un autre canal est ciblé dans le PGRE, en lien avec la prise d'eau du SAGE à la Begude-de-Mazenc. Le chargé de mission hydromorphologie est en contact avec les propriétaires et gestionnaires de la prise d'eau. Une étude pour évaluer l'effacement de cette prise d'eau est prévue **(B1 N19)** dans cette phase 2.

Volet C : Communication, sensibilisation, animation et suivi du Contrat (3 actions)

- Promotion du Contrat de rivière et sensibilisation (C1 N5)

Le **programme de communication 2022-2024** propose l'utilisation de **supports diversifiés** (plaquettes de sensibilisation, lettres d'infos, site Internet, panneaux de chantier) qui s'adresseront à **tous les publics du bassin versant** : élus, propriétaires riverains, et l'ensemble du public d'une manière générale afin de communiquer sur les objectifs du contrat et les travaux qui en découlent. Les deux dernières années du Contrat seront dédiées à la mise en valeur des réalisations toutes thématiques confondues au travers d'une exposition et d'un film pédagogique.

- Mise en place d'une cellule d'animation et de suivi du Contrat (C1 N1)

La mise en œuvre de ce type de projet qui implique une diversité de partenaires nécessite une animation spécifique et permanente, notamment compte tenu de l'importance du programme porté par le principal maître d'ouvrage et porteur du Contrat.

Afin de pouvoir tenir les objectifs fixés, l'équipe technique du SMBRJ composée du **chargé de mission Contrat de rivière, d'un technicien de rivière**, et d'un **chargé de mission hydromorphologie** continuera de piloter le Contrat.

Une étude bilan aura lieu **en fin de Contrat (C1 N6)**. Par ailleurs, le suivi administratif et financier ainsi que l'état d'avancement du Contrat sera assuré par l'élaboration d'un **tableau de bord et de suivi**.

En plus des actions prévues à la programmation de la phase 2, l'animation déclinée par les chargés de mission devra permettre de répondre aux enjeux prioritaires suivants :

- favoriser la prise en compte de l'espace de bon fonctionnement (EBF) auprès de tous les acteurs de la rivière (partenaires techniques et financiers, DDT, communes et EPCI, association de pêche, syndicat de riverains...) et dans les documents d'urbanisme en assistant à l'élaboration des deux SCOT présents sur le territoire (Rhône Provence Baronnies et Vallée de la Drôme Aval).

- finaliser la délimitation des zones de sauvegardes pour l'alimentation en eau potable sur la ressource stratégique des Alluvions du Roubion-Jabron et plaine de la Valdaine (FRDG327) et définir les dispositions et les mesures de préservation au travers d'une étude spécifique. A l'heure actuelle, deux maîtres d'ouvrages exploitent cette ressource, la Ville de Montélimar et le SIEBRC. La phase 2 du Contrat sera l'occasion de définir quelle structure (ville de Montélimar, Agglomération de Montélimar, SIEBRC, SMBRJ) pourrait porter cette étude qui vise la protection de la ressource en eau pour l'avenir.

- accompagner les élus du territoire sur l'opportunité d'élaborer un PAPI afin de garantir une approche intégrée entre prévention des inondations et restauration des milieux aquatiques.

- en concertation avec la Fédération de Pêche, cibler les plans d'eau prioritaires et les interventions nécessaires pour réduire la pression générée par ceux-ci sur le territoire sur les aspects quantitatif, continuité écologique et biodiversité (Ecrevisse Américaine).

8.2 Les maîtres d'ouvrage

Les principaux maîtres d'ouvrage qui portent des actions au cours de cette phase 2 sont :

→ **Le SMBRJ :**

19 fiches actions : Le syndicat porte la majeure partie des actions inscrites dans les volets B1, B2 et C. Celles-ci concernent la gestion des cours d'eau et des milieux naturels riverains : rétablissement de la continuité écologique, l'entretien et la restauration des cours d'eau, gestion des zones humides, la stratégie foncière, la gestion quantitative... ainsi que les actions d'animation, de communication, de sensibilisation et de suivi du contrat.

→ **Le SIEBRC :**

9 fiches actions : Elles concernent essentiellement des actions sur les réseaux d'eau potable afin d'améliorer les rendements et de réaliser des économies de prélèvement sur la ressource en eau. Mais cela concerne aussi des actions de substitution en sollicitant moins les ressources superficielles par basculement sur des forages en nappe ainsi que la recherche de nouvelle ressource en eau dans les calcaires Barrémo-Bédoulien de Montélimar-Francillon et Valdaine.

Ces actions répondent notamment aux objectifs fixés dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Roubion Jabron.

Les **autres maîtres d'ouvrage du contrat** porteurs d'actions sont les communes de Soyans, Dieulefit, Pont de Barret, Montélimar, Eyzahut, Bouvière, le SIEHR, l'Agglomération de Montélimar, la Fédération Départementale de Pêche de la Drôme et un propriétaire d'ouvrage pour la continuité écologique.

8.3 Le comité de rivière

Le comité de rivière Roubion Jabron Riaille a été constitué par arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2014 (Arrêté préfectoral n°2014203-0005). Il est composé de 96 membres qui rassemblent l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire et est réparti de la manière suivante :

- Collège des collectivités territoriales : 66 membres ;
- Collège des membres représentant les organisations professionnelles et les usagers de la rivière : 24 membres ;
- Collège des services et établissements publics de l'Etat : 6 membres.

Le comité de rivière est présidé par Robert PALLUEL (élection du 8 juillet 2021). Il se réunit une fois par an à l'initiative du Président.

Les comités de rivière se réunissent pour la présentation du bilan annuel des actions du Contrat de Rivière et de la programmation de l'année à venir. Des réunions de préparation et de calage technique (avec les bureaux d'études, les partenaires financiers, les maîtres d'ouvrage, les entreprises) sont également organisées plusieurs fois dans l'année.

Le pilotage, l'animation et le suivi du Contrat de Rivière Roubion Jabron Riaille est assuré par le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ). Il assure à ce titre le secrétariat administratif du comité de rivière et le pilotage du contrat.

La cellule d'animation coordonne l'ensemble des partenaires et accompagne les différents maîtres d'ouvrage dans le montage administratif, technique et financier des projets inscrits au contrat. Elle est constituée de 3 agents :

- Un chargé de mission contrat de rivière
- Un chargé de mission en hydromorphologie
- Un technicien de rivière

9 UN BILAN GLOBAL EN 2024

Le bilan final du contrat de rivière (phase 1 et phase 2) permettra d'évaluer l'efficacité des actions entreprises. Il sera réalisé par un prestataire indépendant et sera engagé en fin de Contrat. L'étude qualité de l'eau du CD26 sera intégrée à la démarche Contrat. Un prestataire sera recruté pour faire le bilan du Contrat, l'analyse de la démarche, son appropriation par les élus et les acteurs du territoire... Cette future phase de bilan inclura probablement une partie prospective afin de positionner au mieux le territoire sur un nouveau programme d'action.

Annexes

2^{sd} Partie – **Phase 2** 2022-2024

<u>Libellé des mesures</u>	
AGRICULTURE	
<u>AGR0202</u>	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates
<u>AGR0302</u>	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates
<u>AGR0303</u>	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
<u>AGR0401</u>	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
<u>AGR0503</u>	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
<u>AGR0801</u>	Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà des exigences de la Directive nitrates
<u>AGR0802</u>	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
<u>DNO3</u>	Pression traitée par la mise en œuvre de la Directive nitrates (mesure non territorialisée)
ASSAINISSEMENT	
<u>ASS0601</u>	Supprimer le rejet des eaux d'épuration en période d'étiage et/ou déplacer le point de rejet
MILIEUX	
<u>MIA0101</u>	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
<u>MIA0202</u>	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
<u>MIA0203</u>	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
<u>MIA0204</u>	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
<u>MIA0301</u>	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
<u>MIA0302</u>	Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
<u>MIA0304</u>	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage (à définir)
<u>MIA0401</u>	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines
<u>MIA0601</u>	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide
<u>MIA0602</u>	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
RESSOURCE	
<u>RES0202</u>	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités
<u>RES0303</u>	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
<u>RES0601</u>	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation
<u>RES1001</u>	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource

Annexe 2 : Réponse de la programmation 2022-2024 au PDM 2022-2027

Roubion- Jabron - ID_10_05			Contrat de Rivière 2022-2024	
Code ME	Libellé ME	Mesures	Code action	Libellé de l'action
Gestion qualitative : Pollutions par les nutriments urbains et industriels				
FRDR428b	Le Roubion de l'Ancelle au Jabron	_ASS0601	FA A1 N6	Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de La Laupie à la STEP de Montélimar
Gestion qualitative : pollutions par les nutriments agricoles et pollutions par les pesticides				
FRDR428b	Le Roubion de l'Ancelle au Jabron	_DNO3	-	-
FRDR430	L'Ancelle	_AGR0303_DNO3	-	-
FRDR10241	ruisseau le manson	_DNO3	-	-
FRDR10850	ruisseau le vermenon	_AGR0303_AGR0401	FA A2 N8	Mise en œuvre du plan d'action du captage prioritaire de la Tour
FRDR11777	ruisseau de lorette	_AGR0802	-	-
		_DNO3	-	-
FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine	AGRO202_AGR0302	FA A2 N8	Mise en œuvre du plan d'action du captage prioritaire de la Tour
		_AGR0303_AGR0401	FA A2 N7	Mise en œuvre du plan d'action du captage prioritaire des Reynières
		_AGR0503_AGR0801	-	-
		_AGR0802	-	-
FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère	_AGR0302_AGR0401	-	-
		_AGR0503_AGR0801	-	-
FRDR10638	ruisseau la raille	AGRO303	-	-
Gestion quantitative de la ressource en eau : Prélèvements d'eau				
FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	_RES1001	-	Moulin de Mornans
FRDR428b	Le Roubion de l'Ancelle au Jabron	_RES1001	-	Canal de Villeneuve
FRDR428a	Le Roubion du Jabron au Rhône	_RES0601_RES1001	-	-
FRDR429a	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	_RES0202_RES1001	-	Seuil et PE du SAGE
		_RES0602_RES0601_	-	-
FRDR11516	rivière la vèbre	RES1001	-	-
FRDR10264	ruisseau le fau	_RES0202_RES1001	-	-
		_RES0303_RES0601_	-	-
FRDR12061	rivière la tessonne	RES1001	-	-
FRDR10638	ruisseau la raille	_RES0303_RES1001	-	-
Zone protégée – Préservation de la biodiversité des sites NATURA 2000				
FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	_MIA0101	-	Le Roubion dans site Natura 2000 de Beaume Sourde
FRDR11516	rivière la vèbre	_MIA0101_MIA0602_	FA B1 N22	Diagnostic éco-morphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône
		RES0601_RES1001	-	-
Zones humides				
FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	_MIA0601	-	-
FRDR431	Le Roubion de la Rimandoule à l'Ancelle	_MIA0601	FA B1 N21	Elaboration d'une stratégie foncière dédiée à l'eau et au bon fonctionnement des milieux
FRDR428b	Le Roubion de l'Ancelle au Jabron	_MIA0601	-	-
FRDR428a	Le Roubion du Jabron au Rhône	_MIA0601_MIA0602	FA B1 N21	Elaboration d'une stratégie foncière dédiée à l'eau et au bon fonctionnement des milieux
FRDR429a	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	_MIA0601_MIA0602	FA B1 N21	Elaboration d'une stratégie foncière dédiée à l'eau et au bon fonctionnement des milieux
FRDR11544	ruisseau le leyne	_MIA0601	FA B1 N21	Elaboration d'une stratégie foncière dédiée à l'eau et au bon fonctionnement des milieux
FRDR11516	rivière la vèbre	_MIA0602	-	-
Altération de la continuité écologique				
FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	_MIA0301	FA B1 N7	Aménagement d'une passe à poissons sur la prise de d'eau du moulin de Mornans ROE 35718
FRDR428b	Le Roubion de l'Ancelle au Jabron	_MIA0304	FA B1 N1	Rétablissement de la continuité écologique sur le seuil Chanu ROE 27910
FRDR428a	Le Roubion du Jabron au Rhône	_MIA0301	-	Seuils CNR
FRDR429b	Le Jabron de sa source à Souspierre	_MIA0301_MIA0401	-	-
FRDR429a	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	_MIA0302	FA B1 N17	Dérasement du seuil Top Semence ROE 31469
			FA B1 N18	Dérasement du passage à gué Redondon 2 ROE 31399
			FA B1 N19	Etude de définition technique (stade Pro) pour l'effacement d'obstacles infranchissables sur le Jabron
			FA B1 N20	Effacement d'un seuil sur le Jabron (pisciculture ou la PE du Sage)
FRDR11516	rivière la vèbre	_MIA0301_MIA0302	-	-
FRDR11421	ruisseau de l'olagnier	_Report	FA B1 N22	Diagnostic éco-morphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône
FRDR11544	ruisseau le leyne	_MIA0101	FA B1 N22	Diagnostic éco-morphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône
FRDR12061	rivière la tessonne	_MIA0301_MIA0302	FA B1 N22	Diagnostic éco-morphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône
Altération de la morphologie				
FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	_MIA0204	FA B1 N11	Plan de gestion de la bande active et du transport solide année 2022-2024
FRDR431	Le Roubion de la Rimandoule à l'Ancelle	_MIA0202_MIA0203	FA B1 N11	Plan de gestion de la bande active et du transport solide année 2022-2024
		_MIA0204	FA B1 N14	Travaux de restauration morphologique par génie dynamique du Roubion entre Charols et Manas
FRDR428b	Le Roubion de l'Ancelle au Jabron	_MIA0202_MIA0204	FA B1 N11	Plan de gestion de la bande active et du transport solide année 2022-2024
FRDR428a	Le Roubion du Jabron au Rhône	_MIA0202_MIA0204	-	-
FRDR429a	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion	_MIA0204_MIA0401	FA B1 N11	Plan de gestion de la bande active et du transport solide année 2022-2024
FRDR430	L'Ancelle	_MIA0101	FA B1 N22	Diagnostic éco-morphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône
FRDR10241	ruisseau le manson	_MIA0101	FA B1 N22	Diagnostic éco-morphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône
FRDR10850	ruisseau le vermenon	_MIA0101_MIA0202	FA B1 N22	Diagnostic éco-morphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône
		_MIA0401	-	-
FRDR11421	ruisseau de l'olagnier	_MIA0101	FA B1 N22	Diagnostic éco-morphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône
FRDR11544	ruisseau le leyne	_MIA0101	FA B1 N22	Diagnostic éco-morphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône
FRDR11777	ruisseau de lorette	_MIA0101	FA B1 N22	Diagnostic éco-morphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône
FRDR12061	rivière la tessonne	_MIA0101	FA B1 N22	Diagnostic éco-morphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône
FRDR10638	ruisseau la raille	Report	-	-

Annexe 3 : Actions de la phase 1 non inclus dans la phase 2

Code fiche actions	Intitulé du projet	Modification à mi-parcours	Etat d'avancement	Maitre d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Coût prévisionnel	Montant HT	Montant TTC
FA A1 N2	Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Châteauneuf-du-Rhône à la STEP de Montélimar	-	en cours	MONTELMAR AGGLO	T2	2021	1 500 000 €	1 500 000 €	1 800 000 €
FA A1 N3	Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Puygiron	-	Démarrée	MONTELMAR AGGLO	T1	2021	297 000 €	297 000 €	356 400 €
FA A1 N4	Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Puygiron à la STEP de Montélimar	-	A lancer en Tranche 2	MONTELMAR AGGLO	T2	2021	663 000 €	663 000 €	795 600 €
FA A1 N7	Réhabilitation de la STEP de Charols	-	en cours Tranche2	MONTELMAR AGGLO	T2	2020	897 000 €	897 000 €	1 076 400 €
FA A1 N8	Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Cléon d'Andran	Modification financière	en cours	MONTELMAR AGGLO	T1 - T2	2018	562 000 €	411 605 €	493 926 €
FA A2 N4	CIPAN prolongé Biodiversité	Modification financière	en cours	Fédération de Chasse de la Drôme	T1-T2	2017	62 500 €	5 988 €	7 186 €
FA A2 N5	Restauration et gestion des bords de champs, bandes enherbées, haies et bord de cours d'eau sur la plaine de la Valdaine	Modification financière	en cours	Fédération de Chasse de la Drôme	T1-T2	2017	137 270 €	42 €	50 €
FA B3 N°3	Réhabilitation du réseau de transfert d'AEP Montboucher Espeluche	Modification technique et financière	Démarrée	SIEBRC	T1-T2	2018	1 500 000 €	1 075 573 €	1 290 688 €
FA B3 N°4	Etude d'une gestion spécifique à l'étiage du captage de Citelle SIEBRC	Modification financière	En cours	SMBRJ	T1	2020	20 000 €	20 000 €	24 000 €
FA B3 N°6	Réhabilitation des réseaux AEP de la commune de Cléon d'Andran	Modification technique et financière	Action en cours de finalisation	SIEBRC	T1 - T2	2019	722 000 €	702 306 €	842 767 €
FA C N°4	Observatoire de l'eau	Modification financière	Démarrée	SMBRJ	T1-T2	2019	84 000 €	-	-

Annexe 4 : Volet A1 Pollution domestique

Code fiche actions	Intitulé du projet	Modification à mi-parcours	Etat d'avancement	Maitre d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Coût prévisionnel	Prévisionnel ou revu à mi-parcours		Base de financement	AERMC			CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE	
								Montant HT	Montant TTC		Assiette subventionnable Agence eau RMC	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT
FA A1 N6	Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de de La Laupie à la STEP de Montélimar	-	démarrée	MONTELMAR AGGLO	T2	2024	708 300 €	667 000 €	800 400 €	HT		50%	333 500,00 €	- €	- €	- €	50%	333 500,00 €	
FA A1 N14	Schéma Directeur d'assainissement de la commune de Pont de Barret	Modification technique et financière	A lancer en Tranche 2	Commune de Pont de Barret	T2	2023	20 000 €	40 000 €	48 000 €	HT	40 000,00 €	70%	28 000,00 €	10%	4 000,00 €	- €	20%	8 000,00 €	
FA A1 N15	Désimperméabilisation et végétalisation	Nouvelle action	A lancer en Tranche 2	Dieulefit	T2	2024	-	433 450 €	520 140 €	HT	392 320,00 €	70%	274 624,00 €				37%	158 826,00 €	
FA A1 N16	Réhabilitation de la collecte des eaux usées du Bourg de Soyans	Nouvelle action	A lancer en Tranche 2	Soyans	T2	2024	-	120 000 €	144 000 €	HT	105 000,00 €	70%	73 500,00 €				39%	46 500,00 €	
TOTAL								1 260 450 €	1 512 540 €	-		56%	709 624	0%	4 000 €	0%	0	43%	546 826

Annexe 5 Volet A2 Pollution diffuse agricole

Code fiche actions	Intitulé du projet	Modification à mi-parcours	Etat d'avancement	Maitre d'ouvrage	Tranche CR	Démarrage	Coût prévisionnel	Prévisionnel ou revu à mi-parcours		Base de financement	AERMC			CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE	
								Montant HT	Montant TTC		Assiette subventionnable Agence eau RMC	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT
FA A2 N7	Mise en oeuvre d'une démarche AAC sur le captage des Reynières	Modification technique et financière	en cours	SIEBRC	TT2	2022	-	229 583 €	275 500 €	TTC	275 500 €	70%	192 850 €					30%	82 650 €
FA A2 N8	Mise en oeuvre du plan d'action du captage prioritaire de la Tour	Modification technique et financière	en cours	Ville de Montélimar	T2	2022	-	196 250 €	235 500 €	TTC	235 500 €	70%	164 850 €					30%	70 650 €
TOTAL								425 833 €	511 000 €	-		70%	357 700 €	0%	- €	0%	- €	30%	153 300 €

Annexe 6 : Volet B1 Restauration de la qualité physique et hydromorphologique

Code fiche actions	Intitulé du projet	Modification à mi-parcours	Etat d'avancement	Maître d'ouvrage	Année de démarrage	Prévisionnel ou revu à mi-parcours		Base de financement	AERMC			CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE	
						Montant HT	Montant TTC		Assiette subventionnable Agence eau RMC	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT
FA B1 N1	Rétablissement de la continuité écologique sur le seuil Chanu ROE 27910	Modification technique et financière	Action en cours	Ville de Montélimar Déleg. MOA SMBRJ	2024	1 450 000 €	1 740 000 €	HT	800 000 €	50%	400 000 €	2%	30 000 €	0%	- €	70%	1 020 000 €
FA B1 N7	Aménagement d'une passe à poissons sur la prise de d'eau du moulin de Mornans ROE 35718	-	Action non engagée	MINOTERIE HORTAIL	2024	158 360 €	190 032 €	HT	158 360 €	50%	79 180 €	0%	- €	0%	- €	50%	79 180 €
FA B1 N9	Suivi et évaluation des opérations de rétablissement de la continuité écologique et de restauration hydromorphologique	Modification financière	Action en cours	SMBRJ	2022	13 333 €	16 000 €	TTC	16 000 €	50%	8 000 €	25%	4 000 €	0%	- €	25%	4 000 €
FA B1 N11	Plan de gestion de la bande active et du transport solide année 2022-2024	Modification technique et financière	Action en cours	SMBRJ	2022	125 000 €	150 000 €	TTC	150 000 €	50%	75 000 €	25%	37 500 €	0%	- €	25%	37 500 €
FA B1 N12	Réalisation d'aménagement de diversification des habitats et du lit sur le Roubion amont	Modification technique	Action non engagée	SMBRJ	2023	13 500 €	16 200 €	HT	13 500 €	50%	6 750 €	25%	3 375 €	0%	- €	25%	3 375 €
FA B1 N14	Travaux de restauration morphologique par génie dynamique du Roubion entre Charols et Manas	-	Action démarrée	SMBRJ	2024	940 000 €	1 128 000 €	HT	940 000 €	70%	658 000 €	10%	94 000 €	0%	- €	20%	188 000 €
FA B1 N15	Réalisation d'aménagement de diversification des habitats et du lit sur le Jabron	-	Action en Tranche 2	SMBRJ	2024	15 000 €	18 000 €	HT	15 000 €	0%	- €	25%	3 750 €	0%	- €	75%	11 250 €
FA B1 N17	Dérasement du seuil Top Semence ROE 31469	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SMBRJ	2022	123 500 €	148 200 €	HT	123 500 €	70%	86 450 €	10%	12 350 €			20%	24 700 €
FA B1 N18	Dérasement du passage à gué Redondon 2 ROE 31399	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SMBRJ	2023	130 000 €	156 000 €	HT	130 000 €	70%	91 000 €	10%	13 000 €			20%	26 000 €
FA B1 N19	Etude de définition technique (stage Pro) pour l'effacement d'obstacles infranchissables sur le Jabron	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SMBRJ	2023	50 000 €	60 000 €	TTC	60 000 €	70%	42 000 €	10%	6 000 €			20%	12 000 €
FA B1 N20	Effacement d'un seuil sur le Jabron (pisciculture ou la PE du Sage)	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SMBRJ	2024	140 000 €	168 000 €	HT	140 000 €	70%	98 000 €	10%	14 000 €			20%	28 000 €
FA B1 N21	Elaboration d'une stratégie foncière dédiée à l'eau et au bon fonctionnement des milieux	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SMBRJ	2023	41 666 €	50 000 €	TTC	50 000 €	70%	35 000 €	10%	5 000 €			20%	10 000 €
FA B1 N22	Diagnostic écomorphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SMBRJ	2023	64 583 €	77 500 €	TTC	77 500 €	70%	54 250 €	10%	7 750 €			20%	15 500 €
TOTAL						3 264 943 €	3 917 932 €			50%	1 633 630 €	7%	230 725 €			45%	1 459 505 €

Annexe 7 : Volet B2 Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides

Code fiche actions	Intitulé du projet	Modification à mi-parcours	Etat d'avancement	Maître d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Coût prévisionnel HT	Réalisé ou revu à mi-parcours		Base financement	AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE	
								Montant HT	Montant TTC		%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT
FA B2 N3	Plan de gestion et d'entretien de la ripisylve des bassins versants Roubion, Jabron et Riaille 2019-2024	-	en cours	SMBRJ	T1-T2	2022		375 000 €	450 000 €	TTC	30%	135 000 €	25%	112 500 €	0%	- €	45%	202 500 €
FA B2 N4	Plan de gestion des zones humides de l'ENS de Bonlieu-sur-Roubion	Modification technique et financière	en cours	SMBRJ	T1-T2	2023		5 000 €	6 000 €	HT	50%	2 500 €	25%	1 250 €	0%	- €	25%	1 250 €
FA B2 N7	Bilan suivi piscicole et astacicole du bassin versant du Roubion-Jabron et de la Riaille	Nouvelle action	Action en Tranche 2	FDPPMA26	T2	2023	-	-	50 000 €	TTC	50%	25 000 €			30%	15 000 €	20%	10 000 €
FA B2 N8	Diagnostic et plan de gestion du Marais du Pas de l'Estang	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SMBRJ	T2	2023	-	40 000 €	48 000 €	TTC	70%	33 600 €	10%	4 800 €			20%	9 600 €
TOTAL								420 000 €	554 000 €	-	35%	196 100,00 €	21%	118 550,00 €	3%	15 000,00 €	40%	223 350,00 €

Annexe 8 : Volet B3 Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau

Code fiche actions	Intitulé du projet	Modification à mi-parcours	etat d'avancement à mi-parcours	Maître d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Coût prévisionnel HT	Prévisionnel ou revu à mi-parcours		Base de financement	AERMC			CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE	
								Montant HT	Montant TTC		Assiette subventionnable Agence eau RMC	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT
FA B3 N°2	Réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable sur la commune de la Bâtie Rolland	Modification technique	Action en Tranche 2	SIEBRC	T2	2023	472 000 €	472 000 €	566 400 €	HT	96 360 €	50%	48 180 €	0%	- €	0%	- €	90%	423 820 €
FA B3 N°5	Révision du fonctionnement hydraulique du réseau AEP de Montboucher	Modification technique et financière	Non engagée	SIEBRC	T1	2022	718 750 €	410 000 €	492 000 €	HT	168 978 €	50%	84 489 €	0%	- €	0%	- €	80%	325 511 €
FA B3 N°7	Modification de l'alimentation en eau potable de la commune de Rochebaudin	-	Action en Tranche 2	SIEBRC	T2	2024	535 000 €	535 000 €	642 000 €	HT	535 000 €	70%	374 500 €	0%	- €	0%	- €	30%	160 500 €
FA B3 N°9	Gestion spécifique à l'étiage du catage de Citeille	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SIEBRC/ SAUR	T2	2022	-	70 000 €	84 000 €	HT	70 000 €	50%	35 000 €	4%	2 500 €			46%	32 200 €
FA B3 N°10	Modification de l'alimentation en eau potable de la commune de La Touche	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SIEBRC	T2	2024	-	1 100 000 €	1 320 000 €	HT	440 000 €	50%	220 000 €					80%	880 000 €
FA B3 N°11	Lutte contre les fuites sur le réseau AEP du SIEBRC	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SIEBRC	T2	2023	-	600 000 €	720 000 €	HT	600 000 €	50%	300 000 €					50%	300 000 €
FA B3 N°12	Recherche d'une nouvelle ressource en AEP dans les calcaires Barrémo-Bédoulien	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SIEBRC	T2	2024		250 000 €	300 000 €	HT	250 000 €	50%	125 000 €					50%	125 000 €
FA B3 N°13	Elaboration du Schéma Directeur du SIEBRC	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SIEBRC	T2	2022		90 000 €	108 000 €	HT		50%	45 000 €					50%	45 000 €
FA B3 N°14	Réhabilitation des réseaux d'eau potable sur la commune de Eyzahut	Nouvelle action	Action en Tranche 2	Eyzahut	T2	2024	-	60 000 €	72 000 €	HT	60 000 €	70%	42 000 €					30%	18 000 €
FA B3 N°15	Schéma directeur et réhabilitation des réseaux d'eau potable de la commune de Soyans	Nouvelle action	Action en Tranche 2	Soyans	T2	2022	-	360 000 €	432 000 €	HT		70%	252 000 €					30%	108 000 €
FA B3 N°16	Schéma directeur et réhabilitation des réseaux d'eau potable de la commune de Bouvières	Nouvelle action	Action en Tranche 2	Bouvières	T2	2022	-	230 000 €	276 000 €	HT		70%	161 000 €	2%	5 000 €			28%	64 000 €
FA B3 N°17	Amélioration du réseau AEP du SIEHR	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SIEHR	T2	2024		280 000 €	336 000 €	HT		70%	196 000 €					30%	84 000 €
FA B3 N°18	Animation et suivi de la ressource quantitative Roubion-Jabron	Nouvelle action	Action en Tranche 2	SMBRJ	T2	2022		Cf. Animation	Cf. Animation	TTC		70%	p.m	Cf. Animation	Cf. Animation			30%	p.m
TOTAL								4 457 000 €	5 348 400 €	-		42%	1 883 169	0%	7 500	0%	- €	58%	2 566 031

Annexe 9 : Volet C Animation et suivi du Contrat

Code fiche actions	Intitulé du projet	Modification à mi-parcours	etat d'avancement à mi-parcours	Maitre d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Coût prévisionnel TTC	Prévisionnel ou revu à mi-parcours		Base financement	AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE	
								Montant HT	Montant TTC		%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT
FA C N°1	Animation du Contrat de Rivière et mise en œuvre des thématiques milieux et gestion quantitative	Modification technique et financière	en cours	SMBRJ	T1-T2	2022		213 462 €	256 154 €	TTC	52%	133 506 €	19%	48 000 €			29%	74 649 €
FA C N°5	Promotion des actions du contrat de rivière	Modification technique et financière	en cours	SMBRJ	T1-T2	2022	-	56 621 €	67 945 €	TTC	70%	47 562 €	0%	- €	0%	- €	30%	20 384 €
FA C N°6	Etudes bilan du contrat de rivière	Modification financière	A lancer en tranche 2	SMBRJ	T2	2024	36 000 €	58 333 €	70 000 €	TTC	50%	35 000 €	25%	17 500 €	0%	- €	25%	17 500 €
TOTAL								328 416 €	394 099 €	-	55%	216 067,50 €	17%	65 500,00 €	0%	- €	29%	112 532,50 €

Thématique	Nombre d'actions	Intitulé de l'action	Numéro de la fiche action	Page
Pollutions domestiques	3	Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de de La Laupie à la STEP de Montélimar	A1 N6	p. 5
		Schéma Directeur d'assainissement de la commune de Pont de Barret	A1 N14	p. 8
		Réhabilitation de la collecte des eaux usées du Bourg de Soyans	A1 N16	p. 16
Déconnexion des eaux pluviales	1	Désimperméabilisation et végétalisation	A1 N15	p. 11
Pollution diffuse agricole	2	Mise en oeuvre d'une démarche AAC sur le captage des Reynières	A2 N7	p. 23
		Mise en œuvre du plan d'action du captage prioritaire de la Tour	A2 N8	p. 27
Continuité écologique	6	Rétablissement de la continuité écologique sur le seuil Chanu ROE 27910	B1 N1	p. 34
		Aménagement d'une passe à poissons sur la prise de d'eau du moulin de Mornans ROE 35718	B1 N7	p. 38
		Dérasement du seuil Top Semence ROE 31469	B1 N17	p. 72
		Dérasement du passage à gué Redondon 2 ROE 31399	B1 N18	p. 76
		Etude de définition technique (stade Pro) pour l'effacement d'obstacles infranchissables sur le Jabron	B1 N19	p. 80
		Effacement d'un seuil sur le Jabron (pisciculture ou la PE du Sage)	B1 N20	p. 83
Restauration morphologique	1	Travaux de restauration morphologique par génie dynamique du Roubion entre Charols et Manas	B1 N14	p. 66
Gestion transit sédimentaire	1	Plan de gestion de la bande active et du transport solide année 2022-2024	B1 N11	p. 47
Habitats piscicoles	2	Réalisation d'aménagement de diversification des habitats et du lit sur le Roubion amont	B1 N12	p. 58
		Réalisation d'aménagement de diversification des habitats et du lit sur le Jabron	B1 N15	p. 69
Etude et suivi	5	Bilan suivi piscicole et astacicole du bassin versant du Roubion-Jabron et de la Riaille	B2 N7	p. 106
		Suivi et évaluation des opérations de rétablissement de la contuité écologique et de restauration hydromorphologique	B1 N9	p. 43
		Elaboration d'une stratégie foncière dédiée à l'eau et au bon fonctionnement des milieux	B1 N21	p. 86
		Diagnostic éco-morphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône	B1 N22	p. 89
		Etudes bilan du contrat de rivière	C N6	p. 150
Gestion ripisylves et Espèces Exotiques Envahissantes	1	Plan de gestion et d'entretien de la ripisylve des bassins versants Roubion, Jabron et Riaille 2019-2024	B2 N3	p. 97
Zones humides	2	Plan de gestion des zones humides de l'ENS de Bonlieu-sur-Roubion	B2 N4	p. 102
		Diagnostic et plan de gestion du Marais du Pas de l'Estang	B2 N8	p. 110
Animation et Communication	3	Animation du Contrat de Rivière et mise en œuvre des thématiques milieux et gestion quantitative	C N1	p. 144
		Animation et suivi de la ressource quantitative Roubion-Jabron	B3 N18	p. 137
		Promotion des actions du contrat de rivière	C N5	p. 147
Economie Eau	8	Elaboration du Schéma Directeur du SIEBRC	B3 N13	p. 122
		Réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable sur la commune de la Bâtie Rolland	B3 N2	p. 98
		Révision du fonctionnement hydraulique du réseau AEP de Montboucher	B3 N5	p. 102
		Lutte contre les fuites sur le réseau AEP du SIEBRC	B3 N11	p. 116
		Réhabilitation des réseaux d'eau potable sur la commune de Eyzahut	B3 N14	p. 125
		Schéma directeur et réhabilitation des réseaux d'eau potable de la commune de Soyans	B3 N15	p. 128
		Schéma directeur et réhabilitation des réseaux d'eau potable de la commune de Bouvière	B3 N16	p. 131
		Amélioration du réseau AEP du SIEHR	B3 N17	p. 134
Substitution	4	Recherche d'une nouvelle ressource en AEP dans les calcaires Barrémo-Bédoulien	B3 N12	p. 119
		Modification de l'alimentation en eau potable de la commune de Rochebaudin	B3 N7	p. 106
		Gestion spécifique à l'étiage du catage de Citelle	B3 N9	p. 109
		Modification de l'alimentation en eau potable de la commune de La Touche	B3 N10	p. 112